

Présents : Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Marie-France VILLARD, Jean-Luc FONTBONNE, Françoise VARNET, Raymond PARISE, Christiane AMICUCCI, Pierre MONNIER, Raphaële BONNETON, Christelle ROCHE, Pierre-Yves CUCHERAT, Marylène GABIER, Nicolas PEQUAY, Stephan KADDEM

Pouvoirs : Catherine GAYT a donné pouvoir à Françoise VARNET

Absents : Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

1. Jury d'Assises 2022

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort de personnes inscrites sur la liste électorale de la commune et qui atteindront l'âge de 23 ans au cours de l'année 2022. Ces six administrés seront contactés par courrier en vue de l'établissement de la liste préparatoire du jury criminel 2022.

2. CAPI - Chambre Régionale des Comptes

La CAPI a fait l'objet, entre 2019 et 2020, d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la collectivité au cours des exercices 2013 à 2019. A l'issue de ce contrôle, la CRC a constaté que la CAPI présente fin 2019 une situation financière satisfaisante. Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et du débat en conseil communautaire du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CAPI au cours des exercices 2013 à 2019.

3. CAPI - Pacte de Gouvernance

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre auquel elles appartiennent. Le Conseil communautaire de la CAPI, réuni en séance le 10 octobre 2020, a approuvé l'élaboration de ce document. Un groupe de travail a été chargé de rédiger un projet de Pacte. Le document s'articule ainsi autour de 4 éléments. Il doit être élaboré dans un délai global d'un an après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, les communes disposant d'un délai de 2 mois après transmission d'un projet pour rendre un avis. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de pacte de gouvernance entre la CAPI et les communes du territoire et autorise Monsieur le maire à signer ce document.

4. CAPI - Délégués CLECT

La CAPI a, par délibération 20_12_17_464 du 17 décembre 2020, fixé, à l'unanimité, la composition de la CLECT. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Françoise VARNET, déléguée titulaire et Christophe LAVILLE, délégué suppléant.

5. Bail appartement communal

Le locataire a libéré le logement communal situé 4 rue du 8 mai 1945 le 31 mars 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 3 ans et fixe le montant du loyer à 770 €/mois.

6. Annulation de loyers

En raison de la pandémie liée à la Covid 19 et la 3^{ème} période de confinement qui a débuté le samedi 3 avril 2021 et qui a entraîné la fermeture de certains commerces dits « non-essentiels » jusqu'au mercredi 19 mai 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les loyers des mois d'avril et mai 2021 des 2 commerces situés dans des locaux communaux.

7. Indemnités de fonction

En raison de la démission de Raymond PARISE de son poste d'adjoint et de la nomination de Jean-Luc FONTBONNE en qualité d'adjoint ; et également de la nomination de Nicolas PEQUAY en qualité de conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le nouveau montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués à compter du 17 mai 2021.

8. Détermination des taux de promotion

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité. Le Conseil Municipal, **par 16 voix pour et 1 abstention**, fixe à 100 % le ratio commun à tous les cadres d'emplois pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

9. Modalités d'attribution des avantages en nature

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'avantage en nature repas au personnel municipal, titulaire ou non-titulaire ; de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel bénéficiant de ce dispositif ; de fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF.

10. Recrutement d'un agent contractuel

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera les fonctions d'agent des écoles (soutien aux enseignants durant le temps scolaire, intervention auprès des enfants de maternelles) à temps non complet.

11. Gérard MAGNARD

Aménagement accueil mairie : afin de limiter les perturbations, le réaménagement de l'accueil de la mairie est prévu au mois d'août ; un plan du nouvel aménagement sera présenté au prochain conseil municipal du mois de juin.

Vidéo-protection : la mise en place des caméras supplémentaires prévue au budget a été réalisée. Le dispositif compte aujourd'hui 12 caméras réparties comme suit : 2 à l'arrière de la salle des fêtes pour couvrir le parking et les bâtiments communaux ; 1 derrière l'église pour couvrir la place de la Gavotte ; 1 pour couvrir le parking de La Poste ; 1 pour couvrir le rond-point de la Pharmacie ; 7 pour couvrir la salle des sports et ses abords.

12. Antoine SOLOMBRINO

Rappel des règles du déconfinement pour les associations ; une réunion avec ces dernières est prévue le jeudi 20 mai.

13. Marie-France VILLARD

Le C.C.A.S procède actuellement à une mise à jour des participations sur les repas à domicile, la téléalarme et les séjours en centre de loisirs.

Bibliothèque : 450 nouveaux livres provenant de la bibliothèque départementale seront bientôt disponibles.

Fin de la séance à 22 h 30.